

Location de cave - succession

Par Titou0425, le 27/02/2012 à 16:00

Bonjour,

Je viens vers vous afin de vous poser une question. Voilà, ma mére louer a titre gratuit une cave afin que l'un de ses amis puisse exposer à l'abris ses machines agricoles. Il a alors fait des réparations en electrécité chez ma mére. Aucune factures à l'appuis. Ma mére étant décédée, il me demande maintenant une contre partie financière de ces actes. A t'il le droit? vous remerciant de vos réponses...

Par Marion2, le 27/02/2012 à 17:12

Bonjour,

Cette personne n'a jamais envoyé de factures à votre mère et il se permet de vous réclamer de lui régler ses interventions...

Vous ne lui devez strictement rien et puisque ce Monsieur raisonne de cette façon, pourquoi ne pas lui demander la location de la cave de votre mère ?

Vous n'avez rien à régler.

Cordialement.